

Jour de séance 38

le mercredi 9 mai 2012

10 h

Prière.

M. Bonenfant (Madawaska-les-Lacs) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick. (Pétition 83.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Collins :

*35, Loi sur les contrats de téléphonie cellulaire.*

Sur autorisation de la Chambre, les motions 21, 30 et 42 sont retirées.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 mai 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 45 puis motion 49.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

*33, Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 77

(26 avril 2012).